

**2013**

# RAPPORT ANNUEL



\*\*\*\*\*

sur le **Prix** et la  
**Qualité** des  
Services d'Eau et  
d'Assainissement

\*\*\*\*\*

3 rue de Sultz \* BP 10228 \* 68704 Cernay Cedex

Tél. 03 89 75 47 72 \* Fax 03 89 75 78 14



# LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.....</b>	<b>3 à 5</b>
1) Exploitation en régie (D101.0) .....	3
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0) .....	4
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0).....	4

## Exploitation en régie

---

<b>PRODUCTION 2013 .....</b>	<b>9 à 11</b>
<b>DISTRIBUTION ET CONSOMMATION .....</b>	<b>12 à 14</b>
1) Le réseau .....	12
2) Travaux d'entretien et réparation en 2013 sur le réseau d'eau .....	13
3) Nombre d'abonnés .....	14
4) La consommation .....	14
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>15 à 16</b>
1) Rendement des réseaux de distribution (P 104.3) .....	15
2) Indice linéaire des volumes non comptés (P 105.3) .....	15
3) Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3) .....	16
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P 107.2).....	16
5) Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau (P 108.3) .....	16
6) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) .....	16
7) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1) .....	16
<b>LA QUALITE DE L'EAU .....</b>	<b>17 à 21</b>
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production .....	17
2) Type de traitement .....	17
3) Surveillance de la qualité distribuée .....	17 à 21
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>22 à 23</b>
1) La tarification (D102.0) .....	22 à 23
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES .....</b>	<b>24 à 25</b>
1) Exemple d'une facture d'eau (SPECIMEN).....	24 à 25
<b>AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>26 à 27</b>
1) La Balance Générale du compte administratif 2013 .....	26
2) La dette .....	27

# Exploitation en délégation de service public

---

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>30 à 33</b>
1) Mode de gestion du service .....	30
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2013 sur le réseau d'eau .....	31
3) Nature des ressources en eau .....	31 à 32
4) Catégories de volumes .....	32
5) Nombre de clients .....	33
6) Volumes vendus au cours de l'exercice .....	33
7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	33
<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0) .....</b>	<b>34 à 37</b>
1) Modalités de tarification .....	34
2) Facture d'eau type .....	35 à 37
3) Recettes .....	37
<b>SERVICE CLIENTS .....</b>	<b>38 à 39</b>
1) Accueil et information .....	38
2) Satisfaction client (P155.1) .....	38 à 39
3) Recouvrement (P154.0) .....	39
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>39 à 40</b>
1) Montants financiers (Communauté de Communes) .....	39
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2) .....	39
3) Amortissement (Communauté de Communes) .....	40
4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	40
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>41 à 52</b>
1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	41 à 51
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	52
3) Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	52
4) Indice linéaire de perte (P105.3 et P106.3) .....	52
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DE LA CCTC EN 2014 .....</b>	<b>53</b>

<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse .....</b>	<b>54 à 57</b>
--	----------------

# INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

## *Le territoire concerné et les missions*

---

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

**La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :**

### ***1. Exploitation en régie (D101.0)***

---

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

➤ Cernay	11 527 hab.
➤ Steinbach	1 322 hab.
➤ Uffholtz	1 621 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 780 hab.</u>

**Population totale 16 250 hab.**



## ***2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)***

---

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 078 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	626 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	431 hab.
➤ Leimbach	858 hab.
➤ Rammersmatt	231 hab.
➤ Roderen	912 hab.
➤ Thann	8 099 hab.
➤ Vieux-Thann	2 958 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 940 hab.

**Population totale            18 133 hab.**

## ***3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)***

---

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 369 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 513 hab.
➤ Michelbach	369 hab.
➤ Schweighouse/Thann	732 hab.

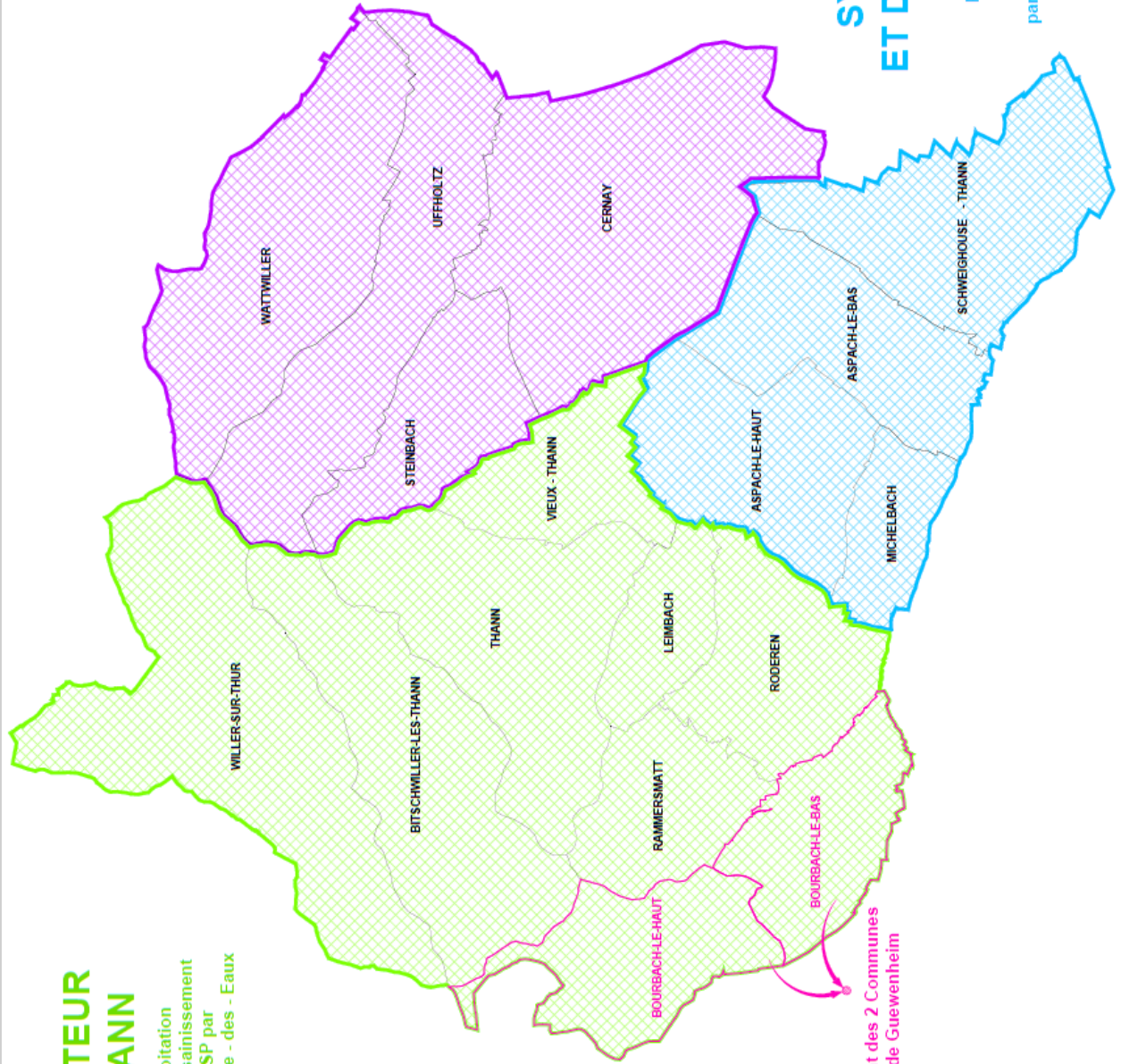
**Population totale            3 983 hab.**

## SECTEUR THANN

Exploitation  
AEP et Assainissement  
en DSP par  
la Lyonnaise - des - Eaux

## SECTEUR CERNAY

Exploitation  
AEP et Assainissement  
en régie



## SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT

Gestion de l'AEP  
par le Syndicat SIAEP de la Doller

Gestion de l'Assainissement  
par le Syndicat Mixte d'assainissement  
de la Basse Vallée de la Doller

Raccordement des 2 Communes  
à la STEP de Guewenheim

# **Le service public de l'eau**



## **Exploitation en régie**

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma du tableau de la page 7.

## CERNAY

---

La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Pour prévenir le risque de pénurie en eau, une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann a été mise en service le 15 septembre 2011, permettant un approvisionnement en eau de 1 000 m<sup>3</sup>/jour maximum pour la Communauté de Communes de Cernay et 3 000 m<sup>3</sup>/jour maximum pour la Communauté de Communes de Thann. Une convention tripartite a été signée entre les Communautés de Communes et la LYONNAISE DES EAUX.



## STEINBACH

---

En 2013, la commune de Steinbach a été alimentée uniquement par l'eau produite à Cernay.

## UFFHOLTZ

---

En 2013, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultraviolets (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune. Ce traitement fonctionne depuis le 13 mars 2000.

## WATTWILLER

---

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

- Le réseau haut est desservi par le réservoir principal (700 m<sup>3</sup>) alimenté par le puits d'Uffholtz. Ce puits est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL. Depuis cette date, le réseau haut est desservi par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.



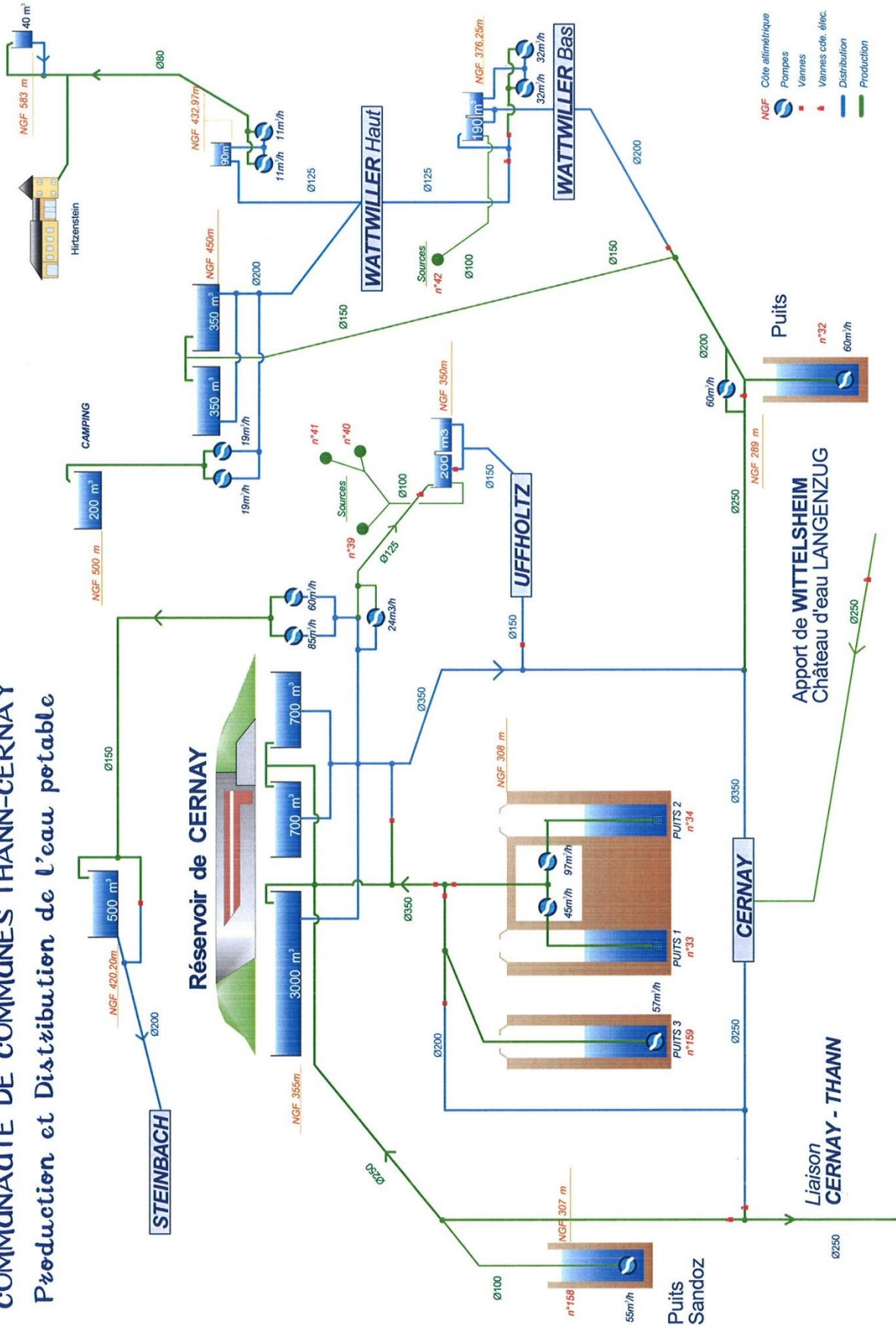
Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV depuis le 15 décembre 1999.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

## Production et Distribution de l'eau potable



- NGF Côte altimétrique
- Pompes
- Vannes
- Vannes cde. élec.
- Distribution
- Production

# PRODUCTION 2013

## CERNAY

	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes produits</b>				
Puits 1 et 2	436 605 m <sup>3</sup>	432 797 m <sup>3</sup>	441 287 m <sup>3</sup>	+1,9
Puits 3	327 116 m <sup>3</sup>	310 302 m <sup>3</sup>	337 062 m <sup>3</sup>	+8,6
Puits Sandoz	258 777 m <sup>3</sup>	293 471 m <sup>3</sup>	228 021 m <sup>3</sup>	-22,3
Puits Uffholtz/Cernay	1 873 m <sup>3</sup>	1 412 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	-
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Guewenheim	5 374 m <sup>3</sup>	5 380 m <sup>3</sup>	5 568 m <sup>3</sup>	+3,4
Apport de Wittelsheim	-	-	15 086 m <sup>3</sup>	-
<b>Volumes exportés</b>				
Apport vers Thann	-	-	-11 315 m <sup>3</sup>	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 745 m<sup>3</sup></b>	<b>1 043 362 m<sup>3</sup></b>	<b>1 019 179 m<sup>3</sup></b>	<b>-2,3</b>

## STEINBACH (volume inclus dans la production de Cernay)

	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Cernay	57 574 m <sup>3</sup>	56 245 m <sup>3</sup>	50 443 m <sup>3</sup>	-10,3
<b>TOTAL</b>	<b>57 574 m<sup>3</sup></b>	<b>56 245 m<sup>3</sup></b>	<b>50 443 m<sup>3</sup></b>	<b>-10,3</b>

## UFFHOLTZ

	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes produits</b>				
Sources	16 947 m <sup>3</sup>	28 644 m <sup>3</sup>	16 555 m <sup>3</sup>	-42,2
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Cernay	53 689 m <sup>3</sup>	43 728 m <sup>3</sup>	50 670 m <sup>3</sup>	+15,8
Estimation maillage réseau Cernay	2 650 m <sup>3</sup>	855 m <sup>3</sup>	6 370 m <sup>3</sup>	+645,0
<b>TOTAL</b>	<b>73 286 m<sup>3</sup></b>	<b>73 227 m<sup>3</sup></b>	<b>73 595 m<sup>3</sup></b>	<b>+0,5</b>



## WATTWILLER

	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes produits</b>				
Source	12 527 m <sup>3</sup>	17 670 m <sup>3</sup>	15 516 m <sup>3</sup>	-12,1
<b>Volumes importés</b>				
Puits Uffholtz/Wattwiller	964 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	-
Apport de Cernay	75 985 m <sup>3</sup>	77 549 m <sup>3</sup>	91 635 m <sup>3</sup>	+18,1
<b>TOTAL</b>	<b>89 476 m<sup>3</sup></b>	<b>95 219 m<sup>3</sup></b>	<b>107 151 m<sup>3</sup></b>	<b>+12,5</b>

## PRODUCTION TOTALE

PRODUCTION	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits	1 084 296 m <sup>3</sup>	1 038 442 m <sup>3</sup>	-4,2
Volumes importés	5 380 m <sup>3</sup>	20 654 m <sup>3</sup>	+283,9
Volumes distribués	1 089 676 m <sup>3</sup>	1 059 096 m <sup>3</sup>	-2,8
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 352 m<sup>3</sup></b>	<b>2 118 192 m<sup>3</sup></b>	<b>-2,8</b>

### Commentaire :

La production pour l'année 2013 s'établit à 1 059 096 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 902 m<sup>3</sup>/j.

La journée de production maximum enregistrée le 22 mars 2013 est de 4 573 m<sup>3</sup>.

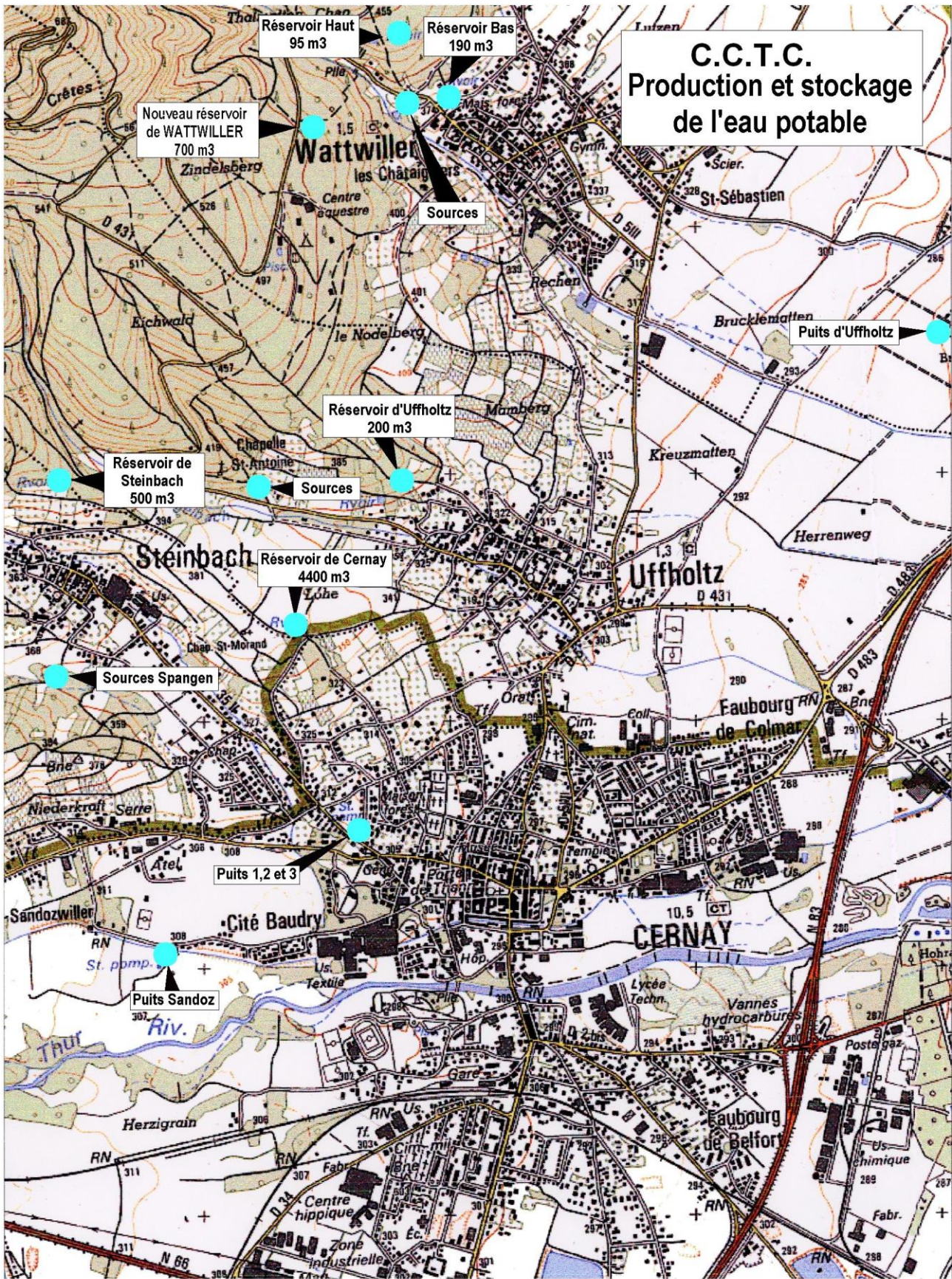
Globalement, la production pour l'année 2013 a baissée de 30 580 m<sup>3</sup>, soit 2,8 % par rapport à l'année 2012.

La consommation électrique des pompes de production d'eau s'élève à 700 613 kWh, pour 69 470 € TTC.

Le rapport des volumes produits et des volumes vendus (p.13) permet de conclure à une amélioration du taux de rendement du réseau







Echelle: 1/20 000



# DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

## 1) LE RESEAU

---

### a. Longueur du réseau

La longueur totale du réseau des 4 communes géré par la Communauté est de :

**129,327 Km** (fin 2013).

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

- CERNAY 83,520 Km
- STEINBACH 12,550 Km
- UFFHOLTZ 13,947 Km
- WATTWILLER 19,310 Km

### b. Extension du réseau en 2013

Aucune extension de réseau n'a été réalisée sur l'année 2013.

### c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

- CERNAY : - 2 cuves de 700 m<sup>3</sup> + 1 cuve de 3 000 m<sup>3</sup> soit un total de **4 400 m<sup>3</sup>**,
- STEINBACH : - 1 cuve de **500 m<sup>3</sup>**,
- UFFHOLTZ : - 2 cuves de 100 m<sup>3</sup>, soit **200 m<sup>3</sup>**
- WATTWILLER : - 2 cuves de 350 m<sup>3</sup> soit **700 m<sup>3</sup>** (principal),  
- 2 cuves de 95 m<sup>3</sup>, soit **190 m<sup>3</sup>** (réservoir village),  
- 1 cuve de **40 m<sup>3</sup>** (réservoir du Hirtzenstein).



**TOTAL DE STOCKAGE : 6 030 m<sup>3</sup>**

## 2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2013 SUR LE RESEAU D'EAU

---

### ↳ Renouvellement du réseau en 2013

- CERNAY : - Rue René Guibert Ø 350 / 40 ml

### ↳ Intervention sur canalisations

	2011	2012	2013
Rupture de conduite principale	13	16	6
Rupture de branchements	12	11	5

### ↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2011	2012	2013
Remplacements complets	14	1	-
Nouvelles installations	2	2	-
Suppressions hydrants	1	3	-

### ↳ Robinets-vannes

	2011	2012	2013
Renouvellements de robinets-vannes principaux	38	11	1
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	16	4	0

### ↳ Branchements eau

	2011	2012	2013
Nouveaux branchements	46	22	5
Renouvellements complets	44	22	19
Renouvellements d'ensembles de comptage	76	77	13
Changements de compteurs	309	804	242
Réparation comptage	18	22	5

### 3) NOMBRE D'ABONNES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 110	3 203	3 260	3 243	3 308	3 349	+1,2
STEINBACH	531	538	539	554	561	557	-0,7
UFFHOLTZ	653	645	659	659	664	679	+2,2
WATTWILLER	699	696	730	727	727	726	-0,1
<b>TOTAL</b>	<b>4 993</b>	<b>5 082</b>	<b>5 188</b>	<b>5 183</b>	<b>5 260</b>	<b>5 311</b>	<b>+0,9</b>

### 4) LA CONSOMMATION

	PARTICULIERS		GRANDS CONSUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	
CERNAY	494 080	503 804	130 913	117 294	624 993	621 098	-0,6
STEINBACH	55 786	56 204	-	-	55 786	56 204	+0,7
UFFHOLTZ	72 001	76 306	-	-	72 001	76 306	+5,9
WATTWILLER	67 604	72 436	8 858	8 433	76 462	80 869	+5,7
<b>TOTAL</b>	<b>689 471</b>	<b>708 750</b>	<b>139 771</b>	<b>125 727</b>	<b>829 242</b>	<b>834 477</b>	<b>+0,6</b>

#### **Commentaire :**

La consommation pour l'année 2013 s'établit à 834 477 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 286 m<sup>3</sup>/j. Elle a augmenté de 5 235 m<sup>3</sup>, soit +0,6 % par rapport à l'année 2012.



# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P 104.3)

Rendement du réseau de distribution

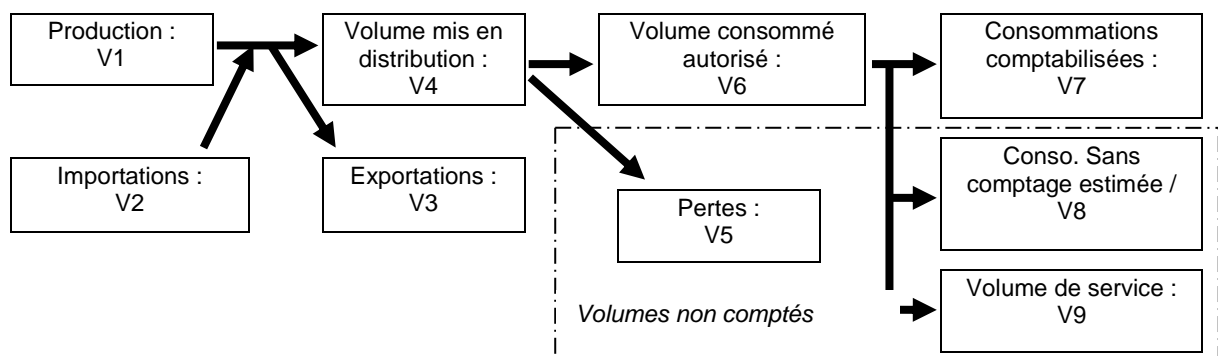
Volume produit (V1)	1 038 442 m <sup>3</sup>
Volume importé (V2)	20 654 m <sup>3</sup>
Volume exporté (V3)	11 315 m <sup>3</sup>
Volume mis en distribution (V4)	1 059 096 m <sup>3</sup>
Pertes (V5)	211 479 m <sup>3</sup>
Volume consommé autorisé (V6)	847 617 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé (V7)	834 477 m <sup>3</sup>
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 600 m <sup>3</sup>
Volume de service de réseau (V9)	11 540 m <sup>3</sup>

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2011	2012	2013
Rendement	79,98 %	78,02 %	81,10 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :  $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m<sup>3</sup>/an) :



## 2) INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P 105.3)

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**En 2013 : Indice = 4,75 m<sup>3</sup>/km/jour**



### **3) INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P 106.3)**

---

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**En 2013 : Indice = 4,48 m<sup>3</sup>/km/jour**

### **4) TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P 107.2)**

---

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

**En 2013 : Indice = 0,30 %**

### **5) INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESERVE EN EAU (P 108.3)**

---

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

**En 2013 : Indice = 100%**

### **6) TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE (P 101.1)**

---

**En 2013 : Indice = 100%**

### **7) TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES (P 102.1)**

---

**En 2013 : Indice = 100%**

# LA QUALITE DE L'EAU

## 1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

---

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ↳ le périmètre de protection immédiate,
- ↳ le périmètre de protection rapprochée,
- ↳ le périmètre de protection éloignée,

pour les sites suivants :

- ↳ les puits 1 et 2 à Cernay,
- ↳ la source du Spangen à Steinbach,
- ↳ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ↳ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ↳ le puits d'Uffholtz,
- ↳ le puits Sandoz à Cernay.



**Nota : Le puits 3 bénéficie de la protection des périmètres des puits 1 et 2. Une étude de vulnérabilité est en cours depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2011 pour définir les périmètres de protection.**

## 2) TYPE DE TRAITEMENT

---

Traitement par rayons ultra-violet (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir bas.

## 3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

---

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 57 analyses dans les 4 communes, réparties comme suit :



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 CERNAY ET WATTWILLER ZONE HAUTE

### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Cernay et Wattwiller secteur zone haute (11523 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Trois de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin. L'eau produite à partir d'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

25 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 9,5°f (degré français)
- pH : 7,0

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 8,7 mg/l
- Teneur maximale : 9,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 30,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée sur les communes de Cernay et la zone haute de Wattwiller est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com





## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 STEINBACH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Steinbach (1314 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Trois de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours.

L'eau produite à partir d'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

13 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

- Dureté : 9,5°f (degré français)
- pH : 7,1

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 8,7 mg/l
- Teneur maximale : 9,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 30,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 22,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée sur la commune de Steinbach est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 UFFHOLTZ



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique [votre santé](#) / [votre environnement](#) / [eau potable](#)

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Uffholtz (1518 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Cinq de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 13,0°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 7,7 mg/l
- Teneur maximale : 8,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 24,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 18,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée sur la commune d'Uffholtz est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.





## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 WATTWILLER, secteur zone basse

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Wattwiller zone basse (943 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Cinq de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 10,3°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 8,3 mg/l
- Teneur maximale : 9,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 28,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 19,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,2 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée sur le secteur zone basse de la commune de Wattwiller est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 7986 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 3041 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



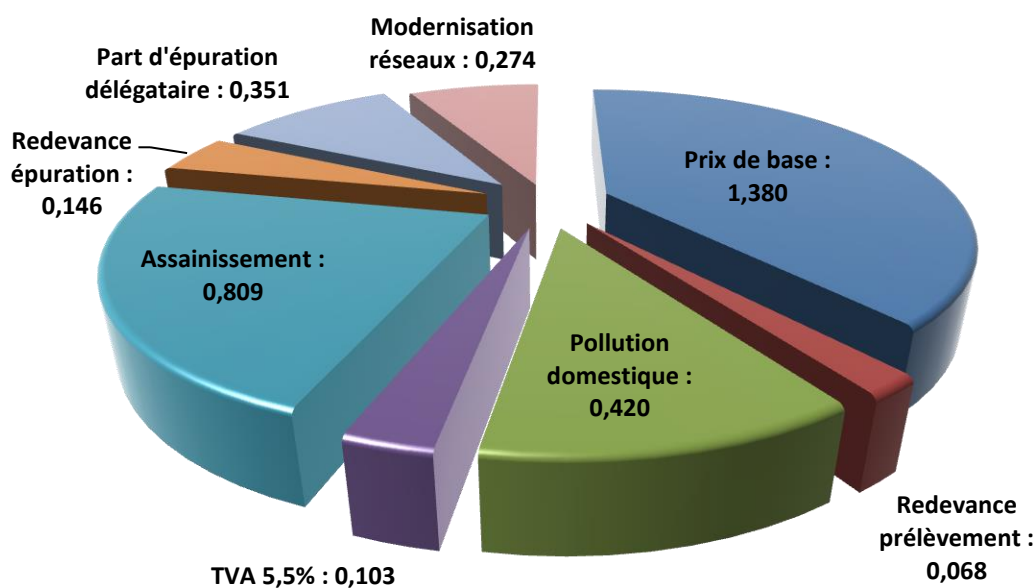
# INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA TARIFICATION (D102.0)

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Le Conseil de Communauté a fixé le prix de l'eau comme suit entre 2011 et 2013 :

EAU	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)	2014
Prix de base	1,301	1,340	1,380	+2,9	1,380
Redevance de prélèvement	0,067	0,067	0,068	+1,4	0,065
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,432	0,432	0,420	-2,7	0,407
<b>TOTAL HT</b>	<b>1,800</b>	<b>1,839</b>	<b>1,868</b>	<b>+1,5</b>	<b>1,852</b>
TVA 5,5%	0,099	0,101	0,103		0,100
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1,899</b>	<b>1,940</b>	<b>1,971</b>	<b>+1,6</b>	<b>1,950</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
Assainissement	0,785	0,785	0,809	+3,0	1,0135
Redevance d'épuration	0,142	0,142	0,146	+2,8	
Part d'épuration délégataire	0,311	0,341	0,351	+2,9	0,365
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	-	0,274
<b>TOTAL</b>	<b>1,512</b>	<b>1,542</b>	<b>1,580</b>	<b>+2,4</b>	<b>1,6525</b>
<b>PRIX du m<sup>3</sup></b>	<b>3,411</b>	<b>3,482</b>	<b>3,551</b>	<b>+1,9</b>	<b>3,602</b>

### DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2013



a) Tarif abonnement

Diamètre du compteur	Tarif annuel 2013 (€ HT/an)	Tarif semestriel 2013 (€ HT)	Nbre de compteur abonnés
Diam. 15/20	12,36	6,18	5 021
Diam.25	24,72	12,36	124
Diam.30/32	45,32	22,66	65
Diam.40	67,98	33,99	27
Diam.50	88,58	44,29	6
Diam.60	109,18	54,59	3
Diam.80	129,78	64,89	10
Diam.100 et +	150,38	75,19	19

b) Tarif Grands Consommateurs

TRANCHES	M³	EAU (T.V.A 5,5 %)		
		Base HT	Red. pré. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,380	0.068	0,420
6 001 à 12 000	6 000	1,380	0.068	0,420
12 001 à 24 000	12 000	1,380	0.068	0,420
24 001 à 48 000	24 000	1,380	0.068	0,420
+ de 48 000		1,380	0.068	0,420



# INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

## 1) EXEMPLE D'UNE FACTURE D'EAU (SPECIMEN)

PRIX TTC DU SERVICE AU M<sup>3</sup> POUR 120 M<sup>3</sup>



3 rue de Soultz - BP 10228  
68704 CERNAY CEDEX  
TEL : 03 89 75 47 72  
FAX : 03 89 75 78 14  
Mail : facturation@cc-thann-cernay.fr

**Heures d'ouverture :**

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
- le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

TVA Intracom. EAU FR0R200036465

**Nom et qualité de l'ordonnateur :**

M. BAEUMLER JEAN PIERRE  
Président de la Communauté de Communes

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

<b>Référence client</b> 00280301 / 2013 0011 3908 K
<b>Adresse point de comptage</b> MONSIEUR XXX RUE XXX CERNAY

MONSIEUR XXX

RUE XXX

68700 CERNAY

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réf. Facture : 2013 0011 3908 K du 11/06/2013

*Présentation simplifiée de votre facture  
(Voir détail au dos)*

<b>CONSOMMATION</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
	<b>MONTANT T.T.C.</b>
ABONNEMENT	6,76
CONSOMMATION	426,10

<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>432,86 €</b>
----------------------	-----------------

<b>DELAI DE REGLEMENT JUSQU'AU : 05/07/2013</b>
---

**TALON A  
JOINDRE  
AU  
PAIEMENT**

**PAIEMENT A EFFECTUER A :**

TRESORERIE DE CERNAY  
24 RUE JAMES BARBIER  
68700 CERNAY  
Tél.: 03.89.75.45.76

Réf. Fact.	2013 0011 3908 K
Montant	432,86 €

**TALON DE PAIEMENT**

DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

**COM.COM. THANN - CERNAY**

TRESORERIE DE CERNAY  
68700 CERNAY

MONSIEUR XXX  
RUE XXX  
68700 CERNAY

**DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2013 0011 3908 K**

Réf. à rappeler : 00280301 / 2013 0011 3908 K

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
45084	020	17/04/2013	4234	15/10/2012	4114	120	Normal					
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												190,08
Consommation eau												
période du 16/10/2012 au 17/04/2013							120 m3	1,380	165,60	5,50	9,11	174,71
Redevance de prélèvement							120 m3	0,068	8,16	5,50	0,45	8,61
Abonnement												
période du 16/10/2012 au 31/12/2012							77 j	12,36	2,60	5,50	0,14	2,74
période du 01/01/2013 au 17/04/2013							107 j	13,00	3,81	5,50	0,21	4,02
Collecte et Traitement des eaux usées												156,72
Redevance assainissement												
tranche 1							120 m3	0,809	97,08	0,00	0,00	97,08
Part épuration communautaire												
tranche 1							120 m3	0,146	17,52	0,00	0,00	17,52
Part épuration du délégataire												
tranche 1							120 m3	0,351	42,12	0,00	0,00	42,12
Organismes Publics												86,06
Redevance Pollution							120 m3	0,420	50,40	5,50	2,78	53,18
Modernisation réseau collecte							120 m3	0,274	32,88	0,00	0,00	32,88
<b>TOTAL A PAYER</b>									<b>420,17</b>		<b>12,69</b>	<b>432,86</b>

**MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE**

Les montants encaissés pour les rubriques CONSOMMATION, ABONNEMENT, et REDEVANCE ASSAINISSEMENT servent au fonctionnement des services eau et assainissement de la Communauté de Communes.

Les montants encaissés pour les rubriques REDEVANCE DE PRELEVEMENT, DE POLLUTION et MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE sont reversés à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

La PART EPURATION DU DELEGATAIRE est reversée à l'exploitant de la station d'épuration pour le fonctionnement de celle-ci.

**MODALITES DE PAIEMENT**

- 1- En espèces à la Trésorerie de Cernay - 24 rue James Barbier à CERNAY  
(ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h)
- 2- Par virement à la BDF : IBAN : FR43 3000 1003 07E6 8200 0000 020 CODE BIC : BDFEFRPPCCT
- 3- Par chèque bancaire libellé au nom du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Cernay  
24 rue James Barbier 68704 CERNAY CEDEX
- 4- Par paiement en ligne, via le site Internet de la Communauté de communes de Cernay et Environs :  
[www.cc-cernay.fr](http://www.cc-cernay.fr)
- 5- Par prélèvement bancaire, à l'échéance, en vous munissant d'un RIB et en remplissant un formulaire au service des Eaux de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

**VOIES DE RECOURS**

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

# AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	150 590,90	-
10	Apports, dotations (affectation)	-	192 417,64
16	Emprunts et dettes	131 140,31	-
20	Immobilisation incorporelles	10 369,96	-
21	Immobilisation corporelles	81 471,54	-
23	Immobilisation en cours	54 288,66	-
040	Opérations d'ordre entre sections	65 549,18	258 567,55
<b>Totaux Section Investissement</b>		<b>493 410,55</b>	<b>450 985,19</b>
<b>Section d'Exploitation</b>			
002	Excédent antérieur reporté	-	-
011	Charges à caractère général	383 960,98	-
012	Charges personnel et frais assimilés	619 988,98	-
013	Atténuation de charges	-	-
014	Atténuation de produits	282 655,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	258 567,55	65 549,18
65	Autres charges de gestion	28 556,91	-
66	Charges financières	13 813,62	-
67	Charges exceptionnelles	22 694,69	-
70	Vente de produits et prestations	-	1 673 198,78
74	Subventions d'exploitation	-	-
75	Autres produits de gestion	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	3 328,61
79	Transfert de charges	-	-
<b>Totaux Section Exploitation</b>		<b>1 610 237,73</b>	<b>1 742 076,57</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>2 103 648,28</b>	<b>2 193 061,76</b>
Solde d'exécution investissement (déficit)		-	42 425,36
Solde d'exécution exploitation (excédent)		131 838,84	-
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>		<b>2 235 487,12</b>	<b>2 235 487,12</b>

## 2) LA DETTE

---

### DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

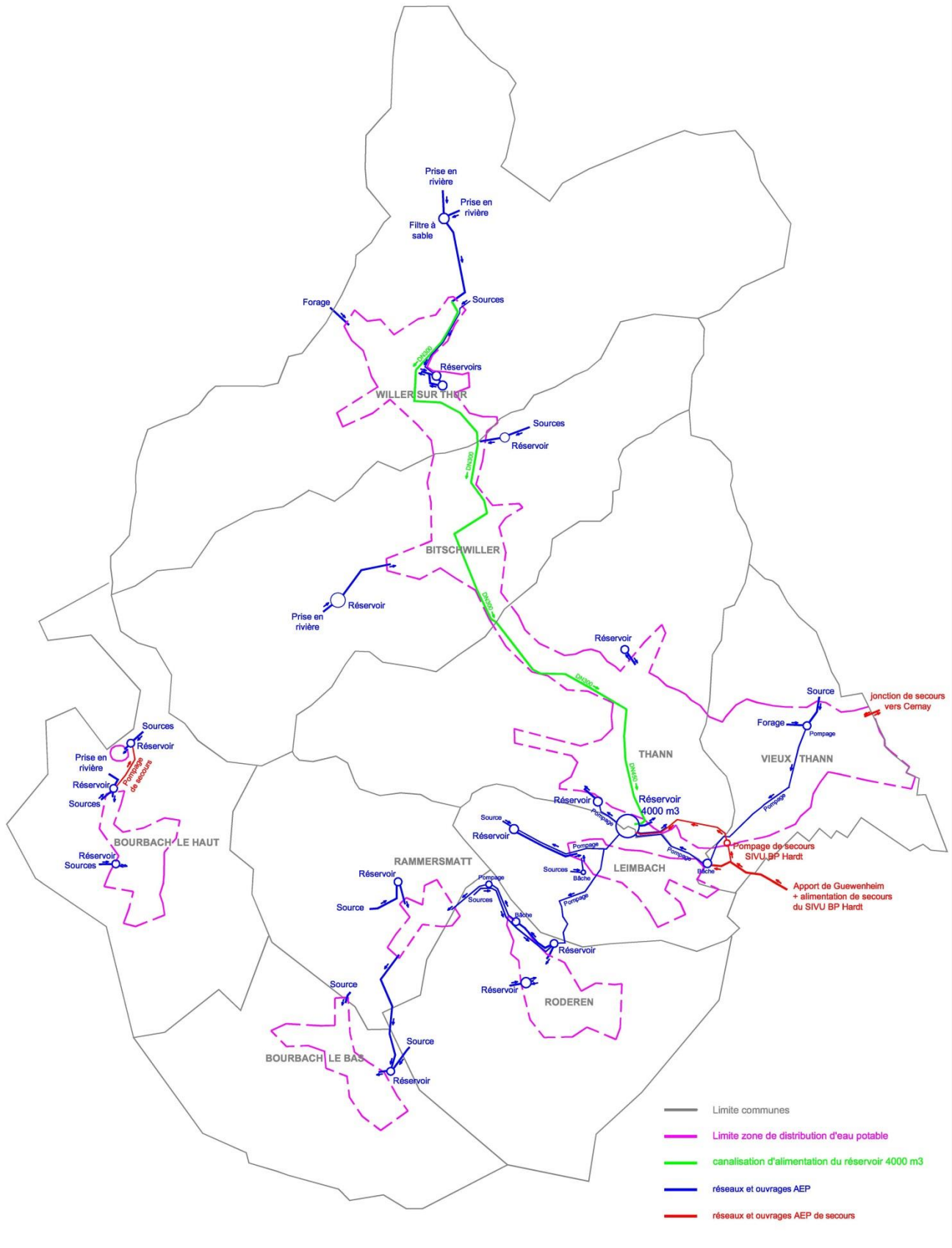
	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2013	REMBOURSEMENTS 2013	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	481 048,33	131 140,31	13 813,62



# **Le service public de l'eau**



## **Exploitation en délégation de service public**



# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) MODE DE GESTION DU SERVICE

---

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.  
Le contrat d'affermage a été signé avec :

**Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
**11, place Edouard VII**  
**75009 PARIS**

Date de début de contrat : 01 avril 2010  
Durée de la délégation : 12 ans  
Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

### Conventions de vente et d'achat d'eau

#### Convention n°1 :

Nom du cocontractant :	SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention :	achat d'eau
Date d'effet de la convention :	1988
Durée de la convention :	10 ans avec reconduction



## 2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2013 SUR LE RESEAU D'EAU

MOIS	COMMUNE	ADRESSE	DESCRIPTION
Janvier - Décembre	Thann : Willer sur Thur	Réservoir 4000 :Filtre Willer	Liaison Intersites
Janvier- Décembre	Bitschwiller les Thann	Filtre Bitschwiller Chemin du Kerlenbach	Amélioration filtre Bitschwiller
Janvier	Bourbach le Bas	Rue des Ecoles	Dépose d'un hydrant
Février	Vieux Thann	Angle route de Mulhouse / Pienoz Kachler	Remplacement d'un poteau d'incendie
Février	Vieux Thann	Rue Jules Weinbrenner	Reparation d'un poteau d'incendie
Février	Thann	Reservoir 4000 Rue du panorama	Grillage Volé et Vandalisé
Avril	Roderen	Rue du Muhlbarg	Renouvellement d'un robinet vanne
Juin	Roderen	Face au 62 Grand rue	Renouvellement d'un robinet vanne
Juin	Leimbach	Rue du nouveau quartier	Déplacement d'un poteau d'incendie
Juin	Bitschwiller les Thann	Rue Joffre	Reparation d'un poteau d'incendie
Juin	Bitschwiller les Thann	Rue du Castel Fleuri	Reparation d'un poteau d'incendie
Aout	Leimbach	Rue de l'Eglise	Reparation d'un poteau d'incendie
Juillet	Roderen	Rue du Ruisseau	Remplacement d'un poteau d'incendie
Juillet	Bitschwiller les Thann	Rue de la Carrière	Reparation d'un poteau d'incendie
Juillet	Willer sur Thur	Rue du Vieil Armand	Raccordement et mise en service d'une extension de réseau alimentation directe du réservoir par les sources
Aout	Wittelsheim	Pompage Langenzug Rue de Reiningue	Remplacement Disjoncteur Principale réservoir
Aout	Willer sur Thur	Ancien Réservoir Willer	Automatisation des Sources Ancien Réservoir
Septembre	Roderen	Face au 11 rue du Muhlbarg	Dépose d'un hydrant
Septembre	Roderen	Face au 59 rue du Ruisseau	Dépose d'un hydrant
Septembre	Bourbach le Haut	Rue du Felsenberg	Déplacement d'une canalisation
Octobre	Bitschwiller les Thann	Rue de l'Est	Remplacement d'un poteau d'incendie
Octobre	Bitschwiller les Thann	Rue du Rhin	Réparation d'un poteau d'incendie
Octobre	Roderen	Réservoir zone haute	Compteur arrivée leimbach
Décembre	Willer sur Thur	Lotissement Wolfmatten	Raccordement du déplacement de la canalisation syndicale DN 300
Novembre	Willer sur Thur	Filtre Willer Chemin de la goutte	Détecteur fuite chlore
Décembre	Leimbach	Angle rue de Roderen / Issembourg	Renouvellement d'un robinet vanne
Décembre	Willer sur Thur	Pompage Gehren	Remplacement pompe immergée, TE, Manchette
Décembre	Thann	Reservoir 4000 Rue du panorama	Remplacement CPU sofler Thann4000
Décembre	Thann	Réservoir 4000	Amélioration de la désinfection
Décembre	Willer sur Thur	Pompage Gehren	Mise en peinture Conduite
Décembre	Thann	Reservoir 4000 Rue du panorama	Mise en peinture conduites, grilles Leimbach, Riegelsbourg
Décembre	Thann	Réservoir Engelbourg	Mise en peinture Conduites
Décembre	Bitschwiller les Thann	Filtre Bitschwiller Chemin du Kerlenbach	Mise en peinture Conduites
Décembre	Willer sur Thur	Filtre Willer Chemin de la goutte	Mise en peinture Conduites

## 3) NATURE DES RESSOURCES EN EAU

Les ressources sont les suivantes :

ressource	localisation	débit nominal	volume prélevé (m3)		2013/2012
		m <sup>3</sup> /heure	2012	2013	
prise en rivière Goldbachruntz	WILLER-SUR-THUR	120	1'003'660	944'540	-5.9%
prise en rivière Belchenruntz	WILLER-SUR-THUR	160			
		m3/jour			
prise en rivière du Steinkloetz	BITSCHWILLER-LES-THANN	480	72'329	0	-100.0%
prise en rivière	BOURBACH-LE-HAUT	1'200	25'136	10'608	-57.8%
sources de la CCPT	périmètre CCPT	variable	188'822	265'171	40.4%
forage Dorfmaten	VIEUX-THANN	1'440	120'685	137'678	14.1%
forage Gehren	WILLER-SUR-THUR	480	90'035	75'761	-15.9%
<b>volume total prélevé</b>			1'500'667	1'433'758	-4.5%

volume importé	m3/an					2013/2012
	2009	2010	2011	2012	2013	
<i>syndicat de Guewenheim</i>	41'411	37'072	43'989	26'944	63'998	137.5%
CCCE	0	0	0	11'498	7'749	-32.6%
<b>TOTAL</b>	41'411	37'072	43'989	38'442	71'747	86.6%

#### 4) CATEGORIES DE VOLUMES

	m3/an					2013/2012
	2009	2010	2011	2012	2013	
volume prélevé	1'647'611	1'597'314	1'534'666	1'500'667	1'433'758	-4.5%
volume produit	1'647'611	1'597'314	1'534'666	1'535'387	1'433'758	-6.6%
volume importé	41'411	37'072	43'989	38'442	71'747	86.6%
volume mis en distribution	1'689'022	1'634'386	1'578'655	1'539'109	1'505'505	-2.2%
volume de service	2'066	1'043	1'812	730	1'487	103.7%
volume comptabilisé	1'318'160	1'344'000	1'322'047	1'241'736	1'227'438	-1.2%
volume consommé autorisé	1'320'226	1'345'043	1'323'859	1'242'466	1'228'925	-1.1%
volume de pertes	368'796	289'343	254'796	296'643	276'580	-6.8%
volume dégradé	6'972	2'496	1'782	1'544	5'953	285.6%
volume vendu	1'311'188	1'341'504	1'320'265	1'240'192	1'221'485	-1.5%

volume prélevé par ressource	m3/an					2013/2012
	2009	2010	2011	2012	2013	
prise en rivière Goldbachruntz	1'089'260	1'057'710	968'220	1'003'660	944'540	-5.9%
prise en rivière Belchenruntz						
prise en rivière du Steinkloetz	63'134	85'868	69'632	72'329	0	-100.0%
prise en rivière	35'020	15'711	19'894	25'136	10'608	-57.8%
sources de la CCPT	228'890	165'711	237'617	188'822	265'171	40.4%
forage Dorfmaten	154'841	153'311	150'807	120'685	137'678	14.1%
forage Gehren	76'466	119'003	88'496	90'035	75'761	-15.9%
volume total prélevé	1'647'611	1'597'314	1'534'666	1'500'667	1'433'758	-4.5%

volume importé	m3/an					2013/2012
	2009	2010	2011	2012	2013	
<i>syndicat de Guewenheim</i>	41'411	37'072	43'989	26'944	63'998	137.5%
CCCE	0	0	0	11'498	7'749	-32.6%
<b>TOTAL</b>	41'411	37'072	43'989	38'442	71'747	86.6%

## 5) NOMBRE DE CLIENTS

nombre de clients	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
BITSCHWILLER	858	867	878	NC	NC	
BOURBACH LE BAS	264	265	266			
BOURBACH LE HAUT	194	196	196			
LEIMBACH	361	360	363			
RAMMERSMATT	109	111	112			
RODEREN	370	374	377			
THANN	3'099	3'134	3'145			
VIEUX-THANN	1'237	1'266	1'281			
WILLER SUR THUR	743	747	755			
<b>total</b>	7'235	7'320	7'373	7'443	<b>7'525</b>	1.1%

## 6) VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

volumes vendus	2010	2011	2012	2013	2013/2012
BITSCHWILLER	98'245	97'035	NC	NC	
BOURBACH LE BAS	28'088	28'226			
BOURBACH LE HAUT	16'989	16'886			
LEIMBACH	33'754	33'444			
RAMMERSMATT	9'258	8'591			
RODEREN	34'653	33'765			
THANN	873'611	807'917			
VIEUX-THANN	171'167	220'178			
WILLER SUR TUHR	75'739	74'223			
<b>total</b>	1'341'504	1'320'265	1'240'192	<b>1'221'485</b>	-1.5%

## 7) LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

canalisations	mètres
longueur totale (hors branchements)	155'126
<i>dont adduction</i>	
<i>dont distribution</i>	155'126

# TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

## 1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01.01.2013	au 01.01.2014	2013/2012
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	0	<b>0</b>	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
< à 1'800 m3	0.1558	<b>0.1858</b>	19.3%
de 1'801 à 36'000 m3	0.2610	<b>0.2910</b>	11.5%
de 36'001 à 90'000 m3	0.2610	<b>0.2910</b>	11.5%
> à 90'000 m3	0.2610	<b>0.2910</b>	11.5%
<i>délibération</i>	23.03.2013	22.02.2014	
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	27.68	<b>27.82</b>	0.5%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
< à 1'800 m3	0.5516	<b>0.5542</b>	0.5%
de 1'801 à 36'000 m3	0.5454	<b>0.5480</b>	0.5%
de 36'001 à 90'000 m3	0.5310	<b>0.5334</b>	0.5%
> à 90'000 m3	0.4832	<b>0.4854</b>	0.5%
<b>Taxes et redevances</b>			
préservation des ressources en eau	0.0445	<b>0</b>	-100.0%
lutte contre la pollution	tableau ci-après		
TVA	5,5%	5,5%	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 23 mars 2013 pour le tarif au 01.01.2013
- ❖ du 22 février 2014 pour le tarif au 01.01.2014

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage. Le service est assujéti à la TVA

## 2) FACTURE D'EAU TYPE

---

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
  - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m3.
  - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ». Contrairement à la *préservation de ressources en eau*, cette redevance n'est pas uniforme sur la collectivité.

	lutte contre la pollution	
	au 01.01.2013	au 01.01.2014
BITSCHWILLER LES THANN	0.420	0.407
THANN		
VIEUX-THANN		
WILLER SUR THUR		
BOURBACH LE BAS	0.290	0.310
LEIMBACH		
RAMMERSMATT		
BOURBACH LE HAUT		
RODEREN		

- ✓ Une partie revenant à l'**Etat**. TVA de 5.5%.

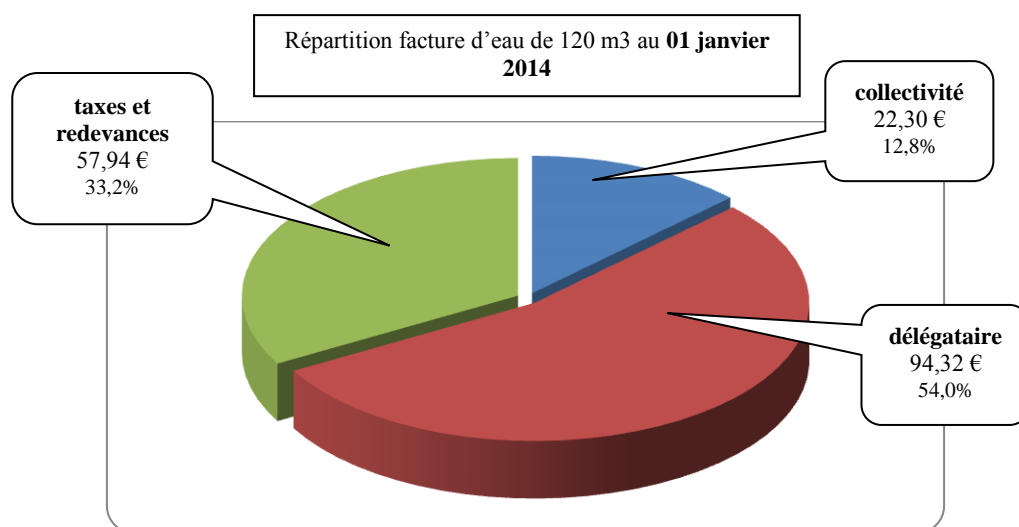
Compte tenu de la différence des redevances Agence de l'Eau, la facture type varie selon les communes.



Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup> consommés sur l'année) sont les suivantes

Bitschwiller les Thann- Thann - Vieux-Thann - Willer sur Thur					
EAU POTABLE	unitaire	montant	unitaire	montant	2013/2012
	au 1er janvier 2013		au 1er janvier 2014		
<b>Part collectivité</b>					
part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
part proportionnelle (PP)	0.1558	18.70	0.1858	22.30	19.3%
<b>Part délégataire</b>					
part fixe annuelle (PF)	27.68	27.68	27.82	27.82	0.5%
part proportionnelle (PP)	0.5516	66.19	0.5542	66.50	0.5%
total eau potable hors taxes et redevances		112.57		116.62	3.6%
<b>part Agence de l'eau</b>					
préservation des ressources en eau	0.0445	5.34	0.00	0.00	-100.0%
lutte contre la pollution	0.4200	50.40	0.4070	48.84	-3.1%
TVA 5,5%		9.26		9.10	
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m3</b>		<b>177.56</b>		<b>174.56</b>	<b>-1.7%</b>
<b>répartition hors taxes et redevance</b>	fixe	variable	fixe	variable	
part collectivité	0	18.70	0	22.30	
part exploitant	27.68	66.19	27.82	66.50	
total	27.68	84.89	27.82	88.80	
<b>taxes et redevances</b>		<b>65.00</b>		<b>57.94</b>	
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	15.6%		15.9%		
<b>prix TTC au m3 (D102.0)</b>		<b>1.48</b>		<b>1.45</b>	

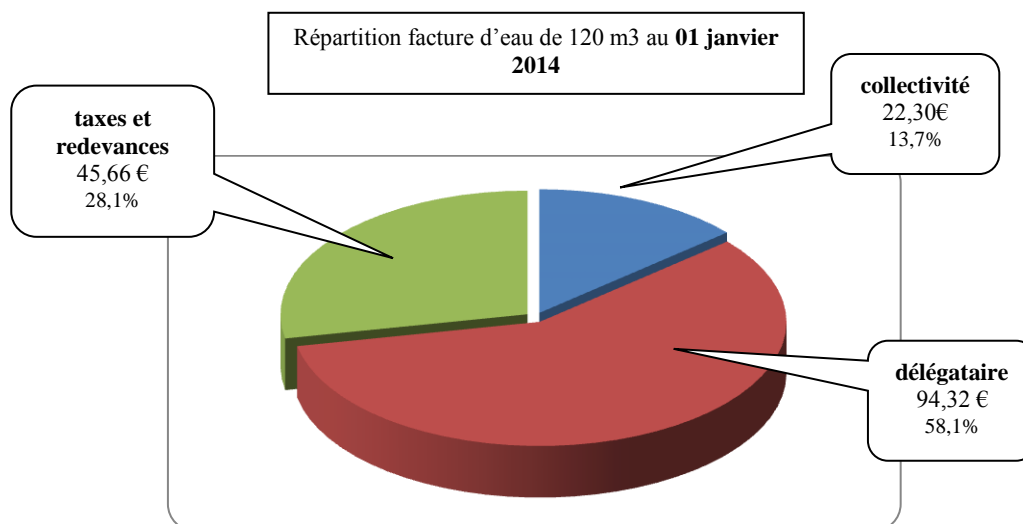
Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.



**Bourbach le Bas - Bourbach le Haut - Leimbach - Rammersmatt - Roderen**

<b>EAU POTABLE</b>	unitaire	montant	unitaire	montant	2013/2012
	au 1er janvier 2013		au 1er janvier 2014		
<b>Part collectivité</b>					
part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
part proportionnelle (PP)	0.1558	18.70	0.1858	22.30	19.3%
<b>Part délégataire</b>					
part fixe annuelle (PF)	27.68	27.68	27.82	27.82	0.5%
part proportionnelle (PP)	0.5392	64.70	0.5542	66.50	2.8%
<b>total eau potable hors taxes et redevances</b>		111.08		116.62	
<b>part Agence de l'eau</b>					
préservation des ressources en eau	0.0445	5.34	0.00	0.00	-100.0%
lutte contre la pollution	0.2900	34.80	0.3100	37.20	6.9%
<b>TVA 5,5%</b>		8.32		8.46	
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m3</b>		<b>159.54</b>		<b>162.28</b>	<b>1.7%</b>
<b>répartition hors taxes et redevance</b>					
	fixe	variable	fixe	variable	
part collectivité	0.00	18.70	0.00	22.30	
part exploitant	27.68	64.70	27.82	66.50	
total	27.68	83.40	27.82	88.80	
<b>taxes et redevances</b>					
		48.46		45.66	
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	17.35%		17.14%		
<b>prix TTC au m3 (D102.0)</b>		<b>1.33</b>		<b>1.35</b>	

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.



### 3) RECETTES

---

	collectivité	déléataire
Ventes d'eau	235'060	869'190
redevance collectivité		245'480
organismes publics		407'330
travaux exclusifs		91'120
produits accessoires		31'820
Subventions	0	
Contribution du budget général	0	

## SERVICE CLIENTS

### 1) ACCUEIL ET INFORMATION

---

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SOGEST  
17, rue Guy de Place  
68800 VIEUX-THANN

Un centre service client permet d'effectuer toutes les démarches par téléphone au  
0810 451 451

- ✓ du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 pour toute question
- ✓ 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour les appels d'urgence

### 2) SATISFACTION CLIENT (P155.1)

---

indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
taux de réclamation pour 1'000 clients	7.2	21.3	18.04	9.54	<b>33.68</b>	253.0%
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente		0.5%	1.2%	0.3%	<b>0.4%</b>	33.3%
nombre d'échéanciers	73	50	60	58	<b>NC</b>	
dossiers de dégrèvement acceptés	12	9	6	16	<b>14</b>	-12.5%
volume dégrévé			1'782	1'544	<b>5'953</b>	285.6%
créances > 6 mois (€)	44'472.80	29'871.50	74'231.00	23'269.88	<b>30'657.59</b>	31.7%

SOGEST note en commentaire relatif au taux de réclamation pour 1'000 clients (page 52 du rapport 2010) **qu'à partir de 2010, le chiffre recouvre toutes les demandes (réclamations, questions, renseignement).**

La fiche relative (P258.1) indique en finalité : **traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service.**

Le délégataire ne répond plus à la demande du législateur.

### 3) RECOUVREMENT (P154.0)

---

indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
taux d'impayés	0.3%	0.5%	1.2%	0.3%	<b>0.4%</b>	33.3%

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

---

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (€)	99'782
Montants des subventions	0
Montants des contributions du budget général	0

### 2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

---

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre (€)	2'106'580.34
Montant remboursé durant l'exercice	172'859.89
❖ Dont en capital	76'772.48
❖ Dont en intérêts	96'087.41

### 3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

---

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti (€)
	171'293.44

### 4) PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

---

La mesure des rendements des réseaux de la CCPT sont calculés sur ceux de Thann et de Vieux-Thann dont les résultats sont ensuite extrapolés sur les 9 communes, ce qui n'est pas satisfaisant aux regards des exigences du Grenelle de l'Environnement. Aussi, la CCPT a entrepris, avec l'aide d'un Cabinet Conseil, le recensement des installations de comptage sur le prélèvement de la ressource en vue de les rendre conformes à la réglementation sur l'ensemble de ses installations. Ensuite, le programme de travaux sera mis en œuvre par la Communauté de Communes et le délégataire, chacun selon l'application du contrat de DSP.

En 2013, sera élaboré un schéma directeur (définition des besoins à court, moyen et long termes, analyses de la ressource, secours, travaux...).

Enfin, sur la base de ces éléments, une réflexion sur l'opportunité de mettre en place une modélisation des réseaux sera engagée.



# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1) QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

	nombre		%	nombre		%
	bulletin	non conforme		paramètres	non conforme	
<b>RESSOURCE</b>						
<b>limite de qualité</b>						
microbiologique	8	0	0%	26	0	0%
physico-chimique	15	0	0%	1'525	0	0%
<b>PRODUCTION</b>						
<b>limite de qualité</b>						
microbiologique	22	0	0%	119	0	0%
physico-chimique	24	0	0%	614	0	0%
<b>références de qualité</b>						
microbiologique	22	1	4.5%	119	1	0.8%
physico-chimique	24	17	70.8%	614	26	4.2%
<b>DISTRIBUTION</b>						
<b>limite de qualité</b>						
microbiologique	86	1	1.2%			0%
physico-chimique	36	0	0.0%			0%
<b>références de qualité</b>						
microbiologique	64	3	4.7%	356	3	0.8%
physico-chimique	71	50	70.4%	613	52	8.5%

En 2013 l'ARS a réalisé 71 analyses sur le réseau de distribution.

100% des analyses sont conformes aux limites de qualité physico-chimiques.

Le problème de minéralité se retrouve sur le réseau (50 bulletins hors référence)

3 bulletins présentent ponctuellement un dépassement d'une référence de qualité bactériologique et 1 bulletin présente ponctuellement un dépassement d'une limite de qualité concernant le paramètre Eschérichia Coli (Bourbach le Haut). La contre analyse réalisée a montré l'absence de germes bactériens.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 BITSCHWILLER LES THANN

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bitschwiller les Thann (2149 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 9 sources et une prise d'eau en rivière communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 25/10/1974 et 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est traitée par filtration sur sable et javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujet  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 1,8<sup>f</sup> (degré français)
- pH : 7,4

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 1,8 mg/l
- Teneur maximale : 2,1 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 3,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de Bitschwiller les Thann est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 BOURBACH LE BAS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vo**tre santé / **vo**tre environnement / eau potable

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujet  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0)3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0)3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bourbach le Bas (625 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 1 source de Roderen (44%) et 2 sources de Rammersmatt (56%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 7 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

- Dureté : 10,4°f (degré français)
- pH : 7,6

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

#### NITRATES

- Teneur moyenne : 5,4 mg/l
- Teneur maximale : 5,4 mg/l

*Limite de qualité : 50 mg/l*

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 5,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur. La référence de qualité a été dépassée à 2 reprises pour le paramètre turbidité. Elle a pour origine la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de Bourbach le Bas est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.





## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 BOURBACH LE HAUT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bourbach le Haut (388 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 1 prise d'eau en rivière (55%) et 2 sources communales (45%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 2,3°f (degré français)
- pH : 7,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 1,2 mg/l
- Teneur maximale : 1,3 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 2,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de Bourbach le Haut est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 BOURBACH LE HAUT zone Buissonnets



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La zone Buissonnets de la commune de Bourbach le Haut (20 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 1 source communale. Cette ressource a été déclarée d'utilité publique le 6/11/1981 et dispose de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 80 %

#### Eau de qualité microbiologique moyenne.

L'analyse de l'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 2,1°f (degré français)
- pH : 7,7

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 2,0 mg/l
- Teneur maximale : 2,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor: <0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone Buissonnets de la commune de Bourbach le Haut est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*





Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 LEIMBACH, secteur zone haute

### ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de Leimbach (331 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 2 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

- Dureté : 4,6°f (degré français)
- pH : 7,6

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 2,8 mg/l
- Teneur maximale : 2,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 4,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone haute de la commune de Leimbach est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 THANN, VIEUX-THANN, LEIMBACH zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créditphoto : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Thann, Vieux-Thann et la zone basse de Leimbach (11350 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages, et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

26 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 26 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 3,5°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 2,4 mg/l
- Teneur maximale : 3,5 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**  
**Sodium : 200 mg/l**  
**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures: 6,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 5,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

#### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2013, l'eau produite par la SOGEST et distribuée sur les communes de Thann, Vieux-Thann et la zone basse de Leimbach est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.





Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 RODEREN, secteur zone basse

### ORIGINE DE L'EAU

La zone basse de la commune de Roderen (482 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 1 source communale (40%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 13,1 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 7,9 mg/l
- Teneur maximale : 9,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 2,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone basse de la commune de Roderen est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / vosre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 RODEREN, secteur zone haute

### ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de Roderen (382 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par 2 sources de Rammersmatt et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 7 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 7,1°f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 3,3 mg/l
- Teneur maximale : 4,3 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone haute de la commune de Roderen est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.





## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 WILLER SUR THUR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / vosre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Willer sur Thur (1923 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 14 sources communales et 1 forage de Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 6/11/1981 et 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 5,2°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 6,4 mg/l
- Teneur maximale : 6,4 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 8,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de Willer sur Thur est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / vosre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créditphoto : fotolia.com

## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 RAMMERSMATT

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Rammersmatt (213 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 10 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 5,6°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 1,2 mg/l
- Teneur maximale : 1,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 3,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de Rammersmatt est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



## 2) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P.103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **95** (valeur de 0 à 120)

## 3) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement brut du réseau de distribution est de **81.6 %**

## 4) INDICE LINEAIRE DE PERTES (P105.3 ET P106.3)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

**ILP** = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

ILC, Indice Linéaire de Consommation catégorise le réseau de distribution et indique l'objectif à atteindre, comme indiqué sur le tableau ci-après.

**ILC**= Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

catégorie de réseau	calcul	objectif
	m3/j.km	
	<b>ILC</b>	<b>ILP</b>
rural	inférieur à 10	entre 1 et 3
semi-rural	entre 10 et 30	entre 3 et 7
urbain	supérieur à 30	entre 7 et 12

L'ILC est de **22**

En fonction de la catégorie de réseau on considère que l'Indice Linéaire de Pertes doit se situer entre deux valeurs présentées sur le tableau ci avant, soit, **pour la collectivité entre 5 et 6.**

**L'indice linéaire de perte du réseau est de 4.9 m3/jour/km**, ce qui est un bon résultat (à voir avec la spécificité du calcul pour la collectivité).

L'indice linéaire de volumes non comptés est de 4.87 m3/jour/km

	m3/an				2013/2012
	2010	2011	2012	2013	
Volume produit (V1)	1'597'314	1'534'666	1'535'387	<b>1'433'758</b>	-6.6%
Volume importé (V2)	37'072	43'989	38'442	<b>71'747</b>	86.6%
Volume exporté (V3)	0	0	0	<b>0</b>	
Volume mis en distribution (V4)	1'634'386	1'578'655	1'539'109	<b>1'505'505</b>	-2.2%
Volume consommé autorisé (V6)	1'345'043	1'323'859	1'242'466	<b>1'228'925</b>	-1.1%
Volume comptabilisé (V7)	1'344'000	1'322'047	1'241'736	<b>1'227'438</b>	-1.2%
Pertes (V5)	289'343	254'796	296'643	<b>276'580</b>	-6.8%
<b>Rendement</b>	82.3%	83.9%	80.7%	<b>81.6%</b>	1.1%
linéaire de conduites de distribution	146.10	149.40	155.78	<b>155.1</b>	-0.4%
indice linéaire de consommation (ILC)	25	24	22	<b>22</b>	-0.7%
<b>indice linéaire de pertes (ILP)</b>	5.4	4.7	<b>5.2</b>	<b>4.9</b>	-6.4%

**NOTA :** le rendement (art. 7.3) et les indices linéaires de pertes (art. 7.4) ne concernent que le réseau des communes de Thann et Vieux-Thann. Ils sont extrapolés à l'ensemble de la collectivité.

# PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DE LA CCTC EN 2014

## *Entretien et réhabilitation des réseaux*

---

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau

## *Cernay*

---

- Renouvellement de la rue du Canal
- Renouvellement de la rue Sandoz – 1<sup>ère</sup> tranche
- Renouvellement de la rue Saint-Joseph – 1<sup>ère</sup> tranche

## *Steinbach*

---

- Rue des Oiseaux

## *Station de pompage rue des Puits à Cernay*

---

- Réhabilitation du puits n° 1 (tubage, pompe immergée)

## *Leimbach*

---

- Rue de Rammersmatt

## *Thann*

---

- Déplacement et renouvellement d'une conduite Ø 300 le long de la RN 66 et de la voie SNCF
- Rue des Châtaigniers
- Rue des Pèlerins et Place du Bungert

## *Bourbach-le-Bas*

---

- Cours des Seigneurs

## *Roderen*

---

- Rue du Kattenbach

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2014  
CHIFFRES 2013

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,60 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Rhin-Meuse (estimation AERM 2013 d'après SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,79 millions d'euros dont 153,52 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

### DÉPOLLUER LES EAUX

180 stations d'épuration construites pour 450 000 équivalents-habitants au cours des six dernières années ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau. Toutes les communes de plus de 2 000 habitants ont mis en place des ouvrages d'épuration des eaux usées domestiques en conformité avec les normes européennes. 340 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec le soutien de l'agence de l'eau, en 2013.



### RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

#### Cours d'eau et milieux aquatiques

En 2013, quelque 300 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau. 280 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été ainsi protégés.

Des études ont été engagées sur plus de 1 400 kilomètres de cours d'eau. Elles se déclineront à moyen terme en démarches opérationnelles favorables pour l'atteinte du bon état des eaux.

17 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 8 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration de poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

*En Meurthe-et-Moselle, le syndicat d'aménagement du Longeau a remis en communication d'anciens méandres du cours d'eau. Il s'agit de la première opération de cette ampleur sur le bassin Rhin-Meuse. A l'issue de ce programme, le Longeau retrouvera un fonctionnement hydraulique et écologique plus équilibré.*

### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

#### Captages prioritaires, des plans d'actions validés

L'année 2013 a permis une progression importante de la mise en œuvre de programmes de protection des 54 captages prioritaires "Grenelle". 34 ont déjà été validés.

*La société Sica Est Ali bio fabrique des aliments biologiques pour bétail à Roville-devant-Bayon (54). Elle s'est engagée à faire en sorte que 700 hectares nécessaires à la production des aliments biologiques soient situés sur des zones à enjeu eau (captages prioritaires). Cette démarche est soutenue par l'agence de l'eau.*

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, 36 projets et 500 000 personnes bénéficiaires d'aides de l'agence de l'eau pour des projets d'accès à l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.





## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (AERM)  
© février 2014, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto



### CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

## La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

## *Exploitation en régie*

---

Présenté :

- au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay .....
- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le .....

## *Exploitation en délégation de service public*

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le .....

A Cernay, le

Le Vice-Président,

# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1) Exploitation en régie (D201.0) .....	3
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0) .....	3
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0) .....	3

## Exploitation en régie

---

<b>LE RESEAU .....</b>	<b>5 à 6</b>
1) Les abonnés .....	5
2) Le volume des effluents facturés.....	5
3) Le réseau .....	5 à 6
4) Travaux d'entretien et de réparations en 2013 sur l'ensemble des réseaux .....	6
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>7 à 8</b>
1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) .....	7
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) .....	7
3) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) .....	7
4) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	8
5) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux (P252.2).....	8
6) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) .....	8
7) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) .....	8
<b>LA STATION D'EPURATION .....</b>	<b>9 à 17</b>
1) Descriptif de l'installation .....	9 à 11
2) Traitement des eaux usées reçues par la station .....	11 à 16
3) Bilan financier .....	17
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>18 à 19</b>
1) La tarification (D204.0) .....	18 à 19
<b>AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>20 à 21</b>
1) La balance générale du compte administratif 2013 .....	20
2) La dette .....	21



# Exploitation en délégation de service public

---

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>23 à 24</b>
1) Mode de gestion du service .....	23
2) Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1) .....	23
3) Clients .....	23
4) Réseaux .....	24
<b>EXPLOITATION .....</b>	<b>25 à 26</b>
1) Activité clientèle .....	25
2) Taux de réclamations (P258.1) .....	25
3) Exploitation des réseaux .....	26
<b>TARIFICATION DU SERVICE .....</b>	<b>27 à 29</b>
1) Modalité de tarification .....	27
2) Facture type .....	28 à 29
3) Recettes .....	29
4) Taux d'impayés (P257.1) .....	29
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>30</b>
1) Montants financiers .....	30
2) Etat de la dette du service (P256.2) .....	30
3) Amortissements .....	30
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2) .....	30
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2014 .....</b>	<b>31 à 32</b>

# INTRODUCTION

## Le territoire concerné et les missions

---

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

### 1. Exploitation en régie (D201.0)

---

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

➤ Cernay	11 527 hab.
➤ Steinbach	1 322 hab.
➤ Uffholtz	1 621 hab.
➤ Wattwiller	1 780 hab.
<b><u>Population totale</u></b>	<b><u>16 250 hab.</u></b>

Les effluents des 4 communes convergent vers la station d'épuration de Cernay.

### 2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

---

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

#### ↳ Vers la station d'épuration de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 078 hab.
➤ Leimbach	858 hab.
➤ Rammersmatt	231 hab.
➤ Roderen	912 hab.
➤ Thann	8 099 hab.
➤ Vieux-Thann	2 958 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 940 hab.

#### ↳ Vers la station d'épuration de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	626 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	431 hab.

**Population totale**                      **18 133 hab.**

### 3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

---

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 369 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 513 hab.
➤ Michelbach	369 hab.
➤ Schweighouse/Thann	732 hab.
<b><u>Population totale</u></b>	<b><u>3 983 hab.</u></b>

# **Le service public d'assainissement**



## **Exploitation en régie**

# LE RESEAU

## 1) LES ABONNES

### NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2010	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 167	3 163	3 214	<b>3 240</b>	+0,8
STEINBACH	484	492	499	<b>499</b>	-
UFFHOLTZ	642	646	652	<b>671</b>	+2,9
WATTWILLER	704	701	701	<b>701</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 997</b>	<b>5 002</b>	<b>5 066</b>	<b>5 111</b>	<b>+0,8</b>

## 2) LE VOLUME DES EFFLUENTS FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	
CERNAY	516 978	<b>480 163</b>	130 913	<b>169 056</b>	647 891	<b>649 219</b>	+0,2
STEINBACH	52 073	<b>52 238</b>	-	-	52 073	<b>52 238</b>	+0,3
UFFHOLTZ	69 722	<b>74 014</b>	-	-	69 722	<b>74 014</b>	+6,1
WATTWILLER	62 679	<b>67 759</b>	8 858	<b>8 433</b>	71 537	<b>76 192</b>	+6,5
<b>TOTAL</b>	<b>701 452</b>	<b>674 174</b>	<b>139 771</b>	<b>177 489</b>	<b>841 223</b>	<b>851 663</b>	<b>+1,2</b>

## 3) LE RESEAU

### a) Longueur du réseau fin 2013

La longueur totale du réseau géré par la Communauté de Communes est de 103,113 Km en eaux usées dont 3,067 Km de refoulement et 33,321 Km de réseau d'eaux pluviales.

### b) Extension du réseau

#### ✓ Eaux usées :

- UFFHOLTZ : - Rue du Bachrunz (Lot. Le Clos des Saules) Ø 200 / 550 ml



✓ **Eaux pluviales :**

- UFFHOLTZ : - Rue du Bachrunz (Lot. Le Clos des Saules) Ø 1 200 / 108 ml  
Ø 300 / 375 ml

**c) Nombre d'ouvrages à entretenir**

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 424	232	270	336	<b>2 262</b>
Dessableurs	5	12	9	5	<b>31</b>
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	<b>34</b>
Stations de refoulement	5	0	1	0	<b>6</b>
Déshuileurs-débourbeurs	48	5	2	-	<b>55</b>
Bassins de pollution	1 x 800 m <sup>3</sup>	-	1 x 1000 m <sup>3</sup>	1 x 300 m <sup>3</sup>	<b>2 100 m<sup>3</sup></b>

#### 4) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2013 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

---

En 2013, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a fait réaliser, dans l'ensemble des 4 communes, des campagnes de curage des collecteurs, des avaloirs d'eau de pluie et des dessableurs. Ces curages ont été effectués par nos services et au besoin par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

**a) Curage – nettoyage**

	2010	2011	2012	2013
Collecteurs	6 340 ml	10 660 ml	10 230 ml	<b>6 400 ml</b>
Branchements	162 unités	141 unités	206 unités	<b>139 unités</b>
Avaloirs d'eaux pluviales	1 567 unités	1 378 unités	381 unités	<b>452 unités</b>
Regards de visite	157 unités	62 unités	69 unités	<b>51 unités</b>
Dessableurs	27 unités	21 unités	8 unités	<b>6 unités</b>
Fosses septiques	23 unités	19 unités	28 unités	<b>23 unités</b>
Nettoyage et vidange des stations de refoulement	2 unités	18 unités	12 unités	<b>11 unités</b>
Déshuileurs/débourbeurs	-	-	48 unités	-

**b) Interventions – réparations sur le réseau**

	2010	2011	2012	2013
Réparation cunettes	21 unités	13 unités	18 unités	<b>13 unités</b>
Réparation avaloirs	13 unités	12 unités	2 unités	<b>8 unités</b>
Réparation branchements	2 unités	4 unités	3 unités	<b>1 unité</b>
Renouvellement branchements	2 unités	2 unités	-	-
Renouvellement tampons	39 unités	35 unités	17 unités	<b>12 unités</b>
Réparation collecteurs	-	1 unité	-	-

# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

## 1) TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 201.1)

---

Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100.

**En 2013 : Taux = 98 %**

## 2) TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 253.2)

---

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de collecte hors branchement au 31/12/N) x 100 :

**En 2013 : Taux = 0,20 %**

## 3) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 202.2)

---

Cet indice sert à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte des eaux usées, à s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et à suivre leur évolution.

**En 2013 : Indice = 95 points**

**4) TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P 206.3)**

---

Tonnes de matières sèches totales admises pour une filière conforme / TMS totales des boues évacuées x 100

**En 2013 : Taux = 100 %**

**5) NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RESEAU (P 252.2)**

---

Nombre de points noirs/longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100

**En 2013 : Nombre de points par 100 km = 26**

**6) CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU (P 254.3)**

---

Nombre de bilan conformes / nombre de bilan réalisés x 100

**En 2013 : Taux = 100 %**

**7) INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 255.3)**

---

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissements en relation avec l'application de l'Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

**En 2013 : Indice = 60 points**

# LA STATION D'EPURATION



## 1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

---

### ➤ Exploitation de la station d'épuration

La station de traitement des eaux usées (STEP) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société LYONNAISE DES EAUX.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société LYONNAISE DES EAUX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

### ➤ Les effluents traités à la station d'épuration

L'alimentation de la STEP de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire. Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- DU PONT DE NEMOURS
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE (à compter du 1/01/14)

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station d'épuration de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).



### a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m <sup>3</sup> /h max	25 300 m <sup>3</sup> /j max
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	------------------------------

Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m <sup>3</sup> /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m <sup>3</sup> /j)			830			1 060

(\*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

### b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

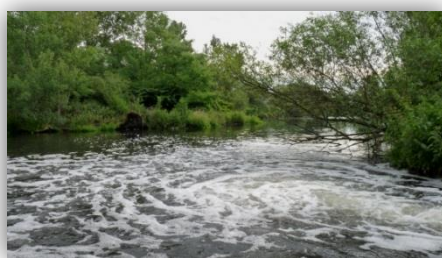
Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

#### NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

## NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	



## 2) TRAITEMENT DES EAUX USEES RECUES PAR LA STATION

### 2.1 Le bilan hydraulique

#### a) Les volumes reçus en entrée du système de traitement

	Evolution des volumes annuels et de la pluviométrie			
	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m <sup>3</sup> /an)	3 263 270	4 302 521	<b>4 203 486</b>	-2,3
Pluviométrie moyenne (mm/an)	755	1 051	<b>910</b>	-1,3

**DEBITS en 2013 : 4 203 486 m<sup>3</sup>**

#### Commentaire :

En 2013, la diminution des volumes reçus en entrée de la STEP est cohérente avec la baisse de la pluviométrie.

### b) Les volumes déversés en tête de station (en m³)

Commune	Site	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	512 767	1 229 504	<b>1 515 154</b>	23,2

### c) Les volumes traités (en m³)

Commune	Site	2009	2010	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	3 464 265	3 893 306	3 083 049	4 303 396	<b>4 686 623</b>	8,9

#### Commentaire :

La différence entre les volumes en entrée et sortie de station peut s'expliquer en partie par le volume du poste toutes eaux que ne comptabilise pas le compteur d'entrée de station mais que l'on retrouve en sortie. En 2013, le volume du poste toutes eaux représente 154 856 m³. Le reste de la différence peut s'expliquer par un taux de recirculation des boues inférieur au débit d'entrée, ce qui crée un niveau d'eau du clarificateur plus haut entraînant ainsi une hausse du débit de sortie.

## 2.2 *Le bilan d'exploitation*

---

### a) Charges et concentrations entrantes

Charges entrantes (kg/j)			
Paramètres	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
Charge DBO5	1 287,1	<b>1 021,6</b>	-20,6
Charge DCO	3 942,8	<b>3 074,0</b>	-22,0
Charge MES	1 969,9	<b>1 681,6</b>	-14,6
Charge NG	321,5	<b>303,1</b>	-5,7
Charge N-NH4	203,4	<b>196,0</b>	-3,6
Charge Pt	41,8	<b>38,1</b>	-8,8

#### Commentaire :

On constate une diminution globale des charges entrante en 2013.

### **b) Apports extérieurs**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Points prélèvement	Paramètres	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m <sup>3</sup> )	1 386	<b>606</b>	-56,3
S13 – Apport extérieur en produits de curage	Volume (m <sup>3</sup> )	0	<b>0</b>	0,0
S18 – Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m <sup>3</sup> )	0	<b>0</b>	0,0
S5 – Apport extérieur boue	Production (m <sup>3</sup> /an)	0	<b>0</b>	0,0
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m <sup>3</sup> )	367	<b>315</b>	-14,2

### **c) Consommations d'eau et de réactifs**

Points prélèvement	Nature	Unité	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl <sub>3</sub> )	kg	129 220	<b>86 000</b>	-33,5
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux éteinte	kg	0	<b>0</b>	0,0
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	12 184	<b>9 346</b>	-23,3

#### **Commentaire :**

La diminution des réactifs utilisés s'explique par la baisse des charges entrantes pour tous les paramètres.

### **d) Production de boue**

Données	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	468	<b>422</b>	-9,8
Siccité moyenne (%)	81	<b>79</b>	-2,5

#### **Commentaire :**

La baisse de la quantité de boues produite est directement liée à la diminution des charges entrantes.



#### e) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Volume (kg)	21 600	<b>12 900</b>	-40,3
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	33 480	<b>27 720</b>	-17,3

#### f) La consommation électrique

2009	2010	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
2 124 644	2 381 869	2 352 534	2 520 954	<b>2 413 767</b>	-4,25

#### Commentaire :

La baisse de la consommation d'énergie enregistrée en 2013 s'explique par la baisse du volume reçu en entrée et des charges entrantes.

## 2.3 La qualité du traitement des eaux usées

---

#### a) La conformité des rejets du système de traitement

##### L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 00 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté									
Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
2006-209-6	Normal temps pluie	DB05	3 405	25					
2006-209-6	Normal temps pluie	DC0	8 150	100					
2006-209-6	Normal temps pluie	MeS	6 320	30					
2006-209-6	Normal temps pluie	NG	745	15					
2006-209-6	Normal temps pluie	N-NH4			10				
2006-209-6	Normal temps pluie	Pt	99		2				
2006-209-6	Normal temps sec	DB05	2 480	25		50	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	DC0	6 300	100		250	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	MeS	3 545	30		85	ET	90	
2006-209-6	Normal temps sec	NG	665	15			ET	70	
2006-209-6	Normal temps sec	N-NH4			10		ET		75
2006-209-6	Normal temps sec	Pt	84		2		ET		80

### b) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2010	2011	2012	2013
CERNAY	STEP CERNAY	Oui	Oui	Oui	Oui

### Commentaire :

La station est conforme pour l'année 2013 sur l'ensemble des paramètres analysés. On note cependant 3 dépassements sur le paramètre NG (6 dépassements tolérés par an).

### c) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Redhibitoires	Conformité
2006-209-6	DB05	1021,56	3,16	40,65	96,02	0	6		Oui
2006-209-6	DCO	3074,02	15,41	202,05	93,43	0	9	0	Oui
2006-209-6	MeS	1681,64	3,44	45,1	97,32	0	9	0	Oui
2006-209-6	NG	303,07	4,18	53,23	81,79	3	6	0	Oui
2006-209-6	N-NH4	196,00	1,78	22,93	88,3	0	6	0	Oui
2006-209-6	Pt	38,11	0,64	8,25	78,36	0	6	0	Oui

#### d) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>Conformité du planning d'analyses</b>				
<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
DBO5	24	54	54	100,0 %
DCO	52	104	104	100,0 %
MeS	52	104	104	100,0 %
NG	24	56	56	100,0 %
N-NH14	24	54	54	100,0 %
Pt	24	54	54	100,0 %

#### e) La conformité des boues et sous-produits

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

<b>Conformité filières boues et sous produits évacués</b>	
<b>Points prélèvement</b>	<b>Destination</b>
S10 – Sable produit	Incinération
S10 – Sable produit	ISDND *
S11 – Refus de dégrillage produit	Incinération
S11 – Refus de dégrillage produit	ISDND *
S6 – Boues évacuées après traitement	Incinération

*\*ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)*



### 3) BILAN FINANCIER

#### BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION (MONTANTS VERSES A LA LYONNAISE DES EAUX DANS LE CADRE DE LA DSP)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers de la CCCE	251 527,19	7 %	17 606,90	269 134,09
Rémunération pour la CCPT au titre du renouvellement	43 765,29	7 %	3 063,61	46 829,50
Rémunération au titre de la CCPT pour l'exploitation de la STEP	331 744,16	7 %	23 222,09	354 966,25
Rémunération au titre de la CCPT pour l'exploitation du regard de comptage des effluents de la CCPT	2 596,34	7 %	181,74	2 778,08
Rémunération au titre de la CCPT pour l'exploitation du collecteur intercommunal	2 767,85	7 %	193,75	2 961,60
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	6 112,24	7 %	427,86	6 540,10
<b>DEPENSES TOTALES TTC :</b>				<b>683 209,62</b>
<b>RECETTES</b>				
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2012) <i>Montant total de la prime : 126 894 €, dont 54,31 % à la CCPT : 68 916,13 € et 45,69 % à la CCCE : 57 977,87 €</i>				126 894,00
<b>RECETTES TOTALES TTC :</b>				<b>126 894,00</b>
<b>Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.</b>				<b>556 315,62</b>





# INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A.

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT	2011	2012	2013	Variation N/N-1 (%)	2014
Assainissement	0,785	0,785	<b>0,809</b>	+3,0	1,0135
Redevance d'épuration communautaire	0,142	0,142	<b>0,146</b>	+2,8	
Part épuration délégataire	0,311	0,341	<b>0,351</b>	+2,9	0,365
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	<b>0,274</b>	-	0,274
<b>👉 TOTAL</b>	<b>1,512</b>	<b>1,542</b>	<b>1,580</b>	<b>+2,4</b>	<b>1,6525</b>

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.

### TARIF GRANDS CONSOMMATEURS

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT					TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. COMMUN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	0,809	0,146	0,351	0,274	1,580
6 001 à 12 000	6 000	0,8	0,647	0,117	0,281	0,274	1,319
12 001 à 24 000	12 000	0,6	0,485	0,088	0,211	0,274	1,058
24 001 à 48 000	24 000	0,5	0,405	0,073	0,176	0,274	0,928
+ de 48 000		0,4	0,324	0,058	0,140	0,274	0,796

## LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	CONSOMMATION 2012 (en m <sup>3</sup> )	CONSOMMATION 2013 (en m <sup>3</sup> )	Variation N/N-1 (%)
Centre Hospitalier Cernay	14 688	<b>15 727</b>	+7
CCCE Piscine Cernay	10 312	<b>10 650</b>	+3,2
Metso Paper Service Cernay	6 524	<b>6 032</b>	-7,5
Du Pont De Nemours Cernay	31 025	<b>15 207</b>	-50,9
Trelleborg Cernay	20 291	<b>21 827</b>	+7,6
Camping Des Sources Wattwiller	8 858	<b>8 433</b>	-4,8
Bima 83 Cernay	24 555	<b>24 964</b>	+1,7
Endress Hauser Cernay	8 950	<b>8 584</b>	-4,0
Leclerc E.Sodicer Cernay	7 973	<b>9 237</b>	+15,9
Bodycote	6 595	<b>5 066</b>	-23,2
<b>👉 TOTAL</b>	<b>139 771</b>	<b>125 727</b>	<b>-10,0</b>



# AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	312 079,81
10	Apports, dotations	-	635 306,14
13	Subventions Investissement	-	200 877,24
16	Emprunts et dettes	439 404,78	-
20	Immobilisations incorporelles	12 077,21	-
21	Immobilisations corporelles	34 801,76	-
23	Immobilisation en cours	286 050,72	-
040	Opérations d'ordre entre sections	177 560,12	378 959,36
041	Opérations patrimoniales	8 929,34	
<b>Totaux Section Investissement</b>		<b>958 823,93</b>	<b>1 527 222,55</b>
<b>Section d'Exploitation</b>			
002	Excédent antérieur reporté	-	201 884,71
011	Charges à caractère général	988 185,57	-
012	Charges personnel et frais assimilés	355 474,34	-
013	Atténuations de charges		-
014	Atténuations de produits	174 187,00	
65	Autres charges gestion	6 354,58	-
66	Charges financières	291 929,24	-
67	Charges exceptionnelles	13 813,38	-
042	Opérations d'ordre entre sections	378 959,36	177 560,12
70	Vente de produits et prestations	-	1 335 012,54
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	676 906,78
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 002,62
<b>Totaux Section Exploitation</b>		<b>2 208 903,47</b>	<b>2 392 366,77</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>3 167 727,40</b>	<b>3 919 589,32</b>
Solde d'exécution investissement (excédent)		568 398,62	-
Solde d'exécution exploitation (excédent)		183 463,30	-
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>		<b>3 919 589,32</b>	<b>3 919 589,32</b>

## 2) LA DETTE

---

### DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2013	REMBOURSEMENTS 2013	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	7 108 265,27	419 064,78	291 929,24



# **Le service public d'assainissement**



## **Exploitation en délégation de service public**

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) MODE DE GESTION DU SERVICE

---

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

**Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
11, place Edouard VII  
75009 PARIS

Date de début de contrat : 01 avril 2010  
Durée de la délégation : 12 ans  
Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

## 2) TAUX DE DEBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

---

Taux (en nombre pour 1'000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **NC**.

## 3) CLIENTS

---

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
nombre de clients	6'801	6'905	6'932	7'029	7'016	-0.2%
nombre d'habitants	17'912	17'912	18'196	18'196	18'099	-0.5%
nombre de mutations	430	501	401	NC	NC	
volume assujetti	811'158	789'913	797'656	798'743	833'197	4.3%

## 4) RESEAUX

---

### a) Réseau de collecte

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
<b>linéaire de canalisation en mètres</b>						
eaux usées	9'030	9'420	7'938	9'194	<b>9'191</b>	0.0%
unitaire	98'200	98'410	101'610	102'237	<b>102'845</b>	0.6%
eaux pluviales	40'460	40'160	39'780	40'020	<b>39'870</b>	-0.4%
<b>total hors refoulement</b>	147'690	147'990	149'328	151'451	<b>151'906</b>	0.3%
refoulement	1'038	1'028	1'095	2'036	<b>2'036</b>	0.0%
<b>linéaire total</b>	148'728	149'018	150'423	153'487	<b>153'942</b>	0.3%
<b>nombre de postes de refoulement</b>			12	12	<b>12</b>	
<b>nombre de grilles avaloir</b>	3'000	3'000	3'000	3'000	<b>2'220</b>	-26.0%
<b>nombre de regards</b>		4'319	4'374	4'399	<b>4'424</b>	0.6%

### b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **26** (valeur de 0 à 120)

### c) Points noirs (P252.2)

Nombre (nombre pour 100km de réseau) de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (points noirs) : **4**

### d) Dépollution

Sans objet, la totalité des effluents de la collectivité est traitée dans une station extérieure.

Les effluents de Bourbach-le-Haut et Bourbach-le-Bas sont traités par la STEP de Guewenheim. Ceux des autres communes sont traités par celle de Cernay.

# EXPLOITATION

## 1) ACTIVITE CLIENTELE

---

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
nombre de clients	6'801	6'905	6'932	7'029	7'106	1.1%
nombre d'habitants	17'912	17'912	18'196	18'133	18'099	-0.2%
nombre de mutations	430	501	401	NC	NC	
volumes assujettis	811'158	789'913	797'656	798'743	833'197	4.3%

## 2) TAUX DE RECLAMATIONS (P.258.1)

---

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
taux de réclamations (pour 1'000 clients)	7.65	22.59	19.19	10.10	13.93	37.9%
taux de prise d'appel	90.9%	90.5%	90.7%	89.8%	91.6%	2.0%

**SOGEST** note en commentaire (page 38 du rapport 2010) *qu'à partir de 2010, le chiffre recouvre toutes les demandes (réclamations, questions, renseignement).*

La fiche relative (P258.1) indique en termes de finalité : *traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service.*

Le délégataire ne répond plus à la demande du législateur.



### 3) EXPLOITATION DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
<b>interventions préventives</b>						
longueur totale curée (mL)	19'170	4'792	3'321	5'312	<b>8'280</b>	55.9%
<i>dont eaux usées</i>				0	<b>332</b>	
<i>dont eaux pluviales</i>				164	<b>26</b>	-83.8%
<i>dont unitaire</i>				5'149	<b>7'921</b>	53.9%
taux de curage préventif				3.5%	<b>5.5%</b>	55.4%
nettoyage grilles avaloir (nbre)	3'215	1'207	3'708	2'363	<b>4'056</b>	
curage dessableur (nbre)	141	1	1	5	<b>6</b>	20.0%
curage postes relèvement				48	<b>NC</b>	
inspection télévisée (mL)		265	346	713	<b>0</b>	
<b>interventions curatives</b>						
nombre de désobstructions	108	113	139	53	<b>66</b>	24.5%
<i>sur canalisation</i>	8	8	19	11	<b>7</b>	-36.4%
<i>sur branchement</i>	63	64	49	42	<b>59</b>	40.5%
<i>sur ouvrage</i>	37	41	NC	NC	<b>NC</b>	
longueur curée (mL)		265	NC	838	<b>NC</b>	
enquête conformité branchement		0	NC	NC	<b>NC</b>	

# TARIFICATION DU SERVICE

## 1) MODALITES DE TARIFICATION

	au 01.01.2013	au 01.01.2014	
<b>Part de la collectivité</b>			2013/2012
Part fixe (€ HT/an)	0	0	0.0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
< à 6'000 m <sup>3</sup>	1.8800	1.8800	0.0%
de 6'001 à 12'000 m <sup>3</sup>	1.5040	1.5040	0.0%
de 12'001 à 24'000 m <sup>3</sup>	1.1280	1.1280	0.0%
de 24'001 à 36'000 m <sup>3</sup>	0.9400	0.9400	0.0%
de 36'001 à 50'000 m <sup>3</sup>	0.9400	0.9400	0.0%
> à 50'000 m <sup>3</sup>	0.7520	0.7520	0.0%
délibération	23.03.2013	22.02.2014	
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	10.82	10.84	0.18%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
< à 6'000 m <sup>3</sup>	0.1749	0.1753	0.23%
de 6'001 à 12'000 m <sup>3</sup>	0.1533	0.1536	0.2%
de 12'001 à 24'000 m <sup>3</sup>	0.1316	0.1319	0.2%
de 24'001 à 36'000 m <sup>3</sup>	0.1100	0.1103	0.3%
> à 36'000 m <sup>3</sup>	0.1100	0.1103	0.3%
<b>Taxes et redevances</b>			
modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m <sup>3</sup> )	0.2740	0.2740	0.0%
TVA	7%	10%	42.9%

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 23 mars 2013 pour le tarif au 01.01.2013
- ❖ du 22 février 2014 pour le tarif au 01.01.2014

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

## 2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

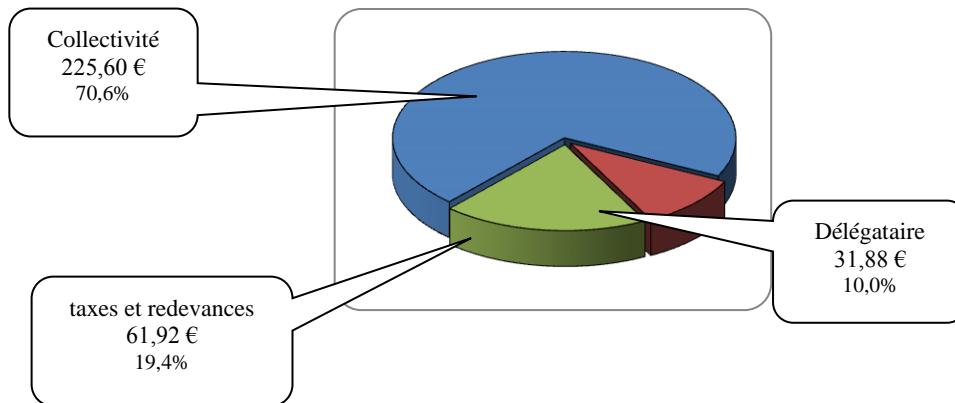
- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3 (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en € / m3

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT collectif	unitaire	montant	unitaire	montant	2013/2012
	au 1er janvier 2013		au 1er janvier 2014		
<b>Part collectivité</b>					
part fixe annuelle	0	0	0	0	
part proportionnelle	1.8800	225.60	1.8800	225.60	0.0%
<b>Part délégataire</b>					
part fixe annuelle	10.82	10.82	10.84	10.84	0.2%
part proportionnelle	0.1749	20.99	0.1753	21.04	0.2%
total assainissement hors taxes et redevances		257.41		257.48	
<b>part Agence de l'eau</b>					
modernisation des réseaux de collecte	0.2740	32.88	0.2740	32.88	0.0%
<b>TVA</b>	<b>7%</b>		<b>10%</b>		
		20.32		29.04	
<b>TOTAL TTC pour 120 m3</b>		<b>310.61</b>		<b>319.39</b>	2.8%
<b>répartition hors taxes et redevances</b>	fixe	variable	fixe	variable	
part collectivité	0.00	225.60	0.00	225.60	
part exploitant	10.82	20.99	10.84	21.04	
total	10.82	246.59	10.84	246.64	
<b>taxes et redevances</b>		<b>53.20</b>		<b>61.92</b>	
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	3.48%		3.39%		
<b>prix TTC au m3 (D102.0)</b>		<b>2.59</b>		<b>2.66</b>	

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

**Répartition pour une facture de 120 m3 au 1 janvier  
2014  
319,39 €**



### 3) RECETTES

	collectivité	déléataire
Ventes d'eau	1'395'038	204'290
redevance collectivité		1'580'520
organismes publics		219'780
au titre du pluvial	85'000	90'530
travaux exclusifs		56'510
produits accessoires		0
Subventions		
Contribution du budget général		

### 4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
taux de créances irrécouvrable			0.27%	0.30%	<b>0.19%</b>	-36.7%
taux d'impayés sur année précédente	0.3%	0.5%	1.20%	0.29%	<b>0.40%</b>	37.9%



# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## 1) MONTANTS FINANCIERS

---

	€
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1'598'979
Montants des subventions	244'096
Montants des contributions du budget général	0

## 2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	€
Encours de la dette au 31 décembre	3'097'883
Montant remboursé durant l'exercice	311'614
❖ <i>Dont en capital</i>	202'765
❖ <i>Dont en intérêts</i>	108'849

## 3) AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti (€)
	515'030

## 4) TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0.5 %.

Avec  $L_n$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4})/5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires branchements et eaux pluviales) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

# PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2014

## *Entretien et réhabilitation des réseaux*

---

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et de 7 stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

## *Cernay - Steinbach*

---

- Liaison CERNAY-STEINBACH (RD35), Route de Thann, Rue des Moulins, Rue d'Iffis, Rue des Vignes

## *Cernay*

---

- Rue Pierre Burtschell
- Station de refoulement d'eaux usées, rue de l'Europe (installation d'une station complémentaire)

## *Station d'épuration*

---

- Dégrilleur grossier en amont des aquagard

## *Steinbach*

---

- Rue des Oiseaux

## *Bassin d'orage de Vieux-Thann*

---

- Fin des travaux du bassin d'orage de 3 900 m<sup>2</sup> et mise en service
- Etude sur les déversoirs d'orage et campagne de recherche et d'élimination des eaux claires parasites sur l'ensemble des communes de la CCTC raccordées à la STEP

## *Bourbach-le-Bas*

---

- Cours des Seigneurs

## *Roderen*

---

- Rue du Kattenbach

## *Thann*

---

- Extension des réseaux de la rue des Bangards et de la rue Schweitzer

## *Rammersmatt – Bitschwiller – Roderen*

---

- Mise en conformité des branchements

### *Exploitation en régie*

---

Présenté :

- au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le .....

### *Exploitation en délégation de service public*

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le .....

A Cernay, le

Le Vice-Président,